

CARTES DU BRUIT

En application de la Directive Européenne CE 20002/49 du 25 juin 2002 et du décret 2006/361 du 24 mars 2006, le Conseil Municipal de la commune de Rochecorbon, a arrêté par délibération du 4 juillet 2011, la cartographie stratégique du bruit de son territoire. Elle a été publiée électroniquement sur son site internet le 1^{er} septembre 2011.

La cartographie du bruit permet de visualiser notre exposition au bruit émis par le trafic routier, ferroviaire, aérien et par les établissements industriels soumis à autorisation préfectorale. Les autres sources de bruit à caractère plus ou moins fluctuant local ou événementiel ne sont pas représentées (bruits des activités domestiques, bruit de voisinage, bruit perçu sur les lieux de travail, à l'intérieur des moyens de transports...)

L'objectif des cartes de bruit est principalement d'établir un référentiel à l'échelle des grands territoires, qui puisse servir de support aux décisions d'amélioration ou de préservation de l'environnement sonore. Leur niveau de précision est adapté à un usage d'aide à la décision et non de dimensionnement de solution technique ou pour le traitement d'une plainte.

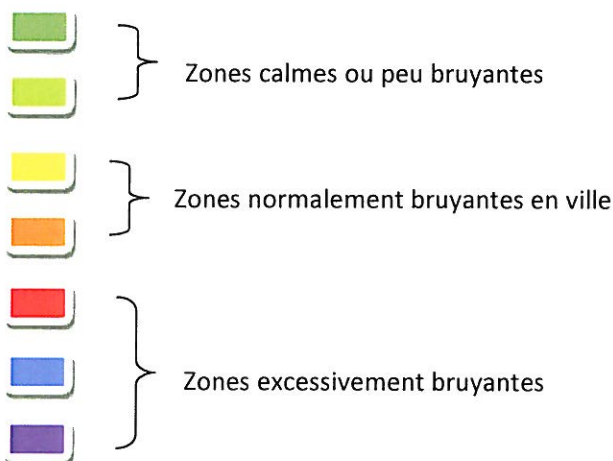
Comment lire les cartes ?

Pour des raisons de lisibilité, il a été établi plusieurs cartes à l'échelle 1 / 10 000ème pour chacune des sources d'émission recensées par la loi et en distinguant les bruits nocturnes (de 22h00 à 6h00, cartes mesurées en Ln « Level night ») des bruits sur 24h (cartes mesurées en Lden « Level day evening night »).

Pour rappel l'unité de mesure est le décibel (dB) ou le décibel pondéré (dB (A)) qui exprime l'intensité d'un son sur une surface et qui est une unité logarithmique.

Une majoration est appliquée sur les périodes sensibles du soir (+5 dB(A)) et de la nuit (+10 dB(A)) pour rendre compte de la gêne accrue à ces moments là.

Le niveau sonore est représenté par une échelle de couleurs :



A Rochecorbon :

L'exposition au bruit des populations de la commune de Rochecorbon est essentiellement liée au bruit routier et au bruit aérien.

Concernant ce bruit cumulé, environ 14% de la population de la commune de Rochecorbon sont potentiellement soumis à un bruit ambiant dépassant 65 dB(A) selon l'indicateur global Lden (24h) et 3% sont potentiellement exposés la nuit à des niveaux sonores moyens supérieurs à 60 dB (A).

Des dépassements des valeurs limites sont constatés par le bruit routier pour environ 100 personnes selon l'indicateur Lden. Les dépassements liés au bruit aérien concernent 100 personnes selon l'indicateur Lden mais personne selon l'indicateur nocturne Ln.

Un établissement sensible de santé est exposé à des niveaux sonores dépassant les valeurs limites pour le bruit des aéronefs.

Les zones de dépassement feront l'objet d'une attention particulière lors de la réalisation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

Vous trouverez ci-dessous en téléchargement au format PDF les cartes de bruit.

- 1- Carte de bruit aérien – activité militaire 24h Lden
- 2- Carte de bruit aérien – activité militaire nocturne Ln (22h – 6h)
- 3- Carte du bruit routier – 24h Lden
- 4- Carte du bruit routier nocturne Ln (22h-6h)
- 5- Carte des secteurs affectés par le bruit des transports terrestres
- 6- Dépassement des valeurs limites pour le bruit aérien sur 24h – Lden
- 7- Dépassement des valeurs limites pour le bruit routier sur 24h Lden
- 8- Dépassement des valeurs limites pour le bruit routier en nocturne Ln
- 9- Carte des zones les plus exposées vis-à-vis du bruit cumulé
- 10- Résumé non technique de l'étude

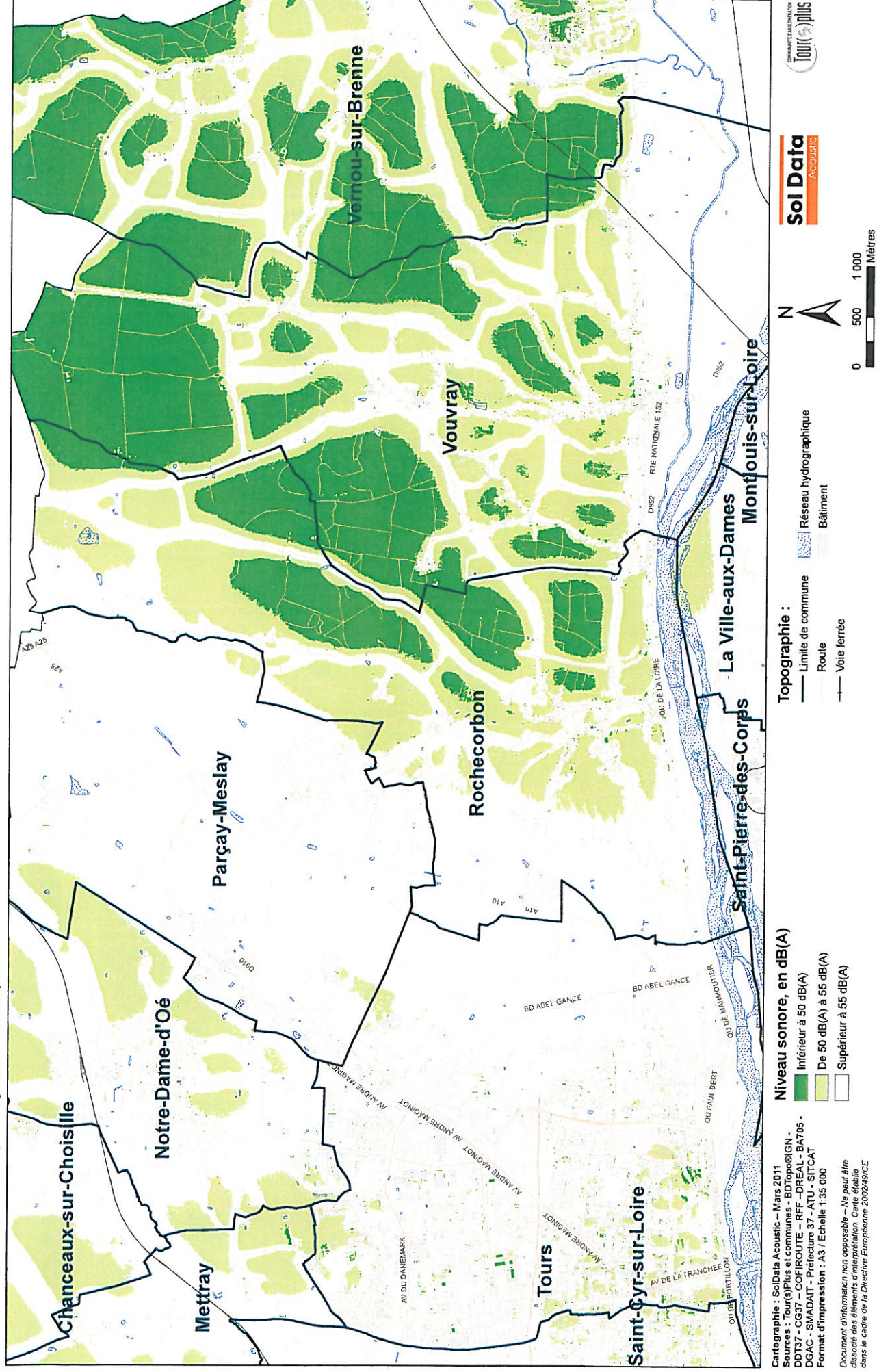
Un plan de prévention du bruit :

Les cartes stratégiques du bruit sont l'étape indispensable avant l'élaboration des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) qui définissent les actions à mettre en place pour prévenir et réduire le bruit dans l'environnement et préserver la qualité de l'environnement sonore lorsqu'elle est satisfaisante.

L'élaboration du PPBE est en phase d'étude. Son lancement est prévu pour fin 2011 – début 2012.

Agglomération tourangelle

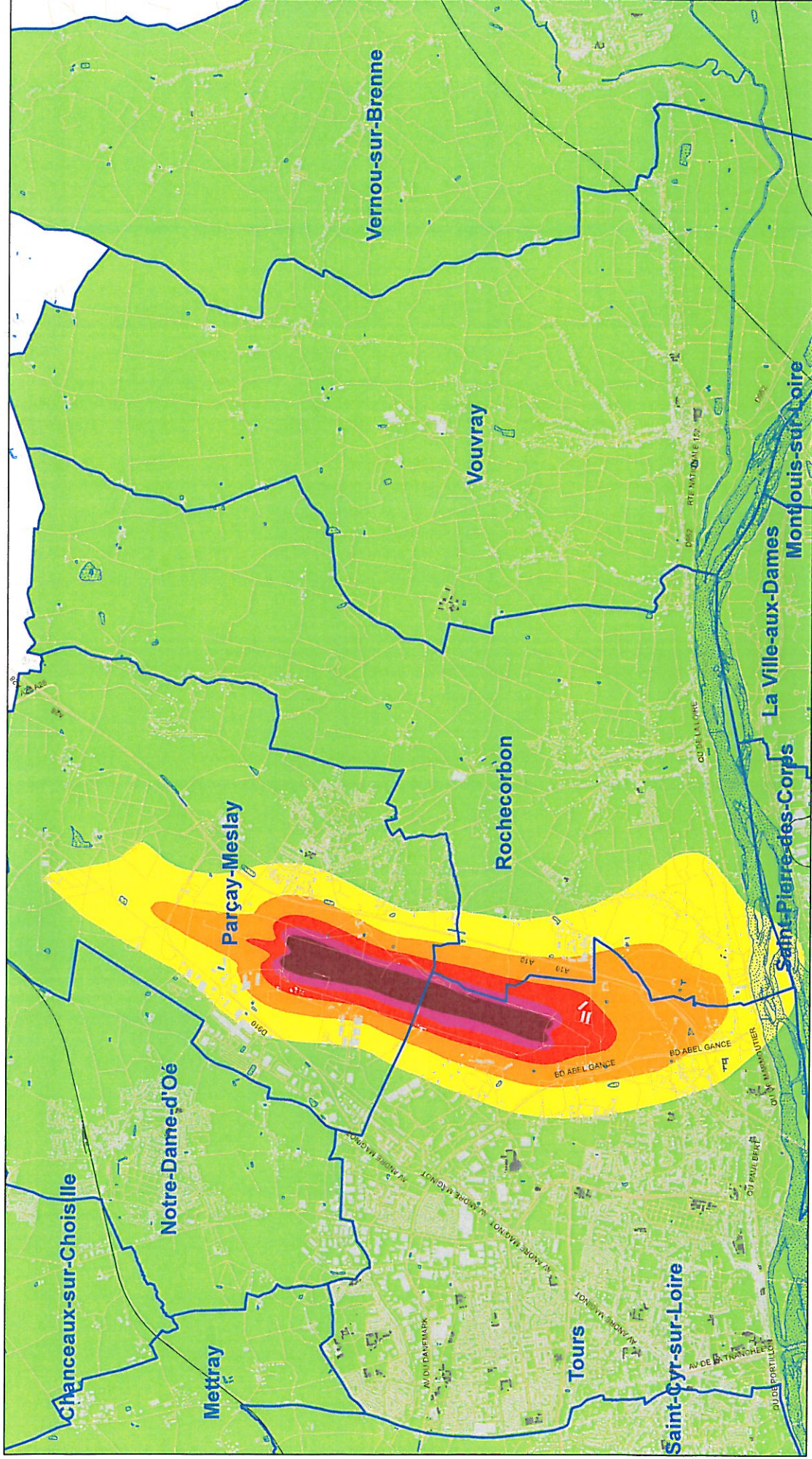
Rochecorbon



Cartographie stratégique du bruit aérien : issue de l'avant-projet de Plan d'Exposition au Bruit en décembre 2010 - Activité militaire

Indicateur global : Lden (24h : jour/soir/nuit)

Agglomération tourangelle
Rochechardon



Cartographie : SolData Acoustic - Décembre 2010
Sources : Tour(s)Plus et communes - BDTopo@IGN -
DDT37 - CG37 - COFIROUTE - RFF - DRAL - BA705 -
DGAC - SMADAIT - Préfecture 37 - ATU - SITCAT
Format d'impression : A3 / Echelle 1:35 000
Document d'information non opposable - Ne peut être
dissocié des éléments d'interprétation. Carte établie
dans le cadre de la Directive Européenne 2002/49/CE

Niveaux sonores :

- Inférieur à 55 dB(A)
- De 55 dB(A) à 60 dB(A)
- De 60 dB(A) à 65 dB(A)
- De 65 dB(A) à 70 dB(A)
- De 70 dB(A) à 75 dB(A)
- Supérieur à 75 dB(A)

Topographie :

- Limite de commune
- Route
- Voie ferrée
- Réseau hydrographique
- Bâtiment
- Bâtiment sensible (Enseignement et Santé)

N
0 500 1 000 Mètres

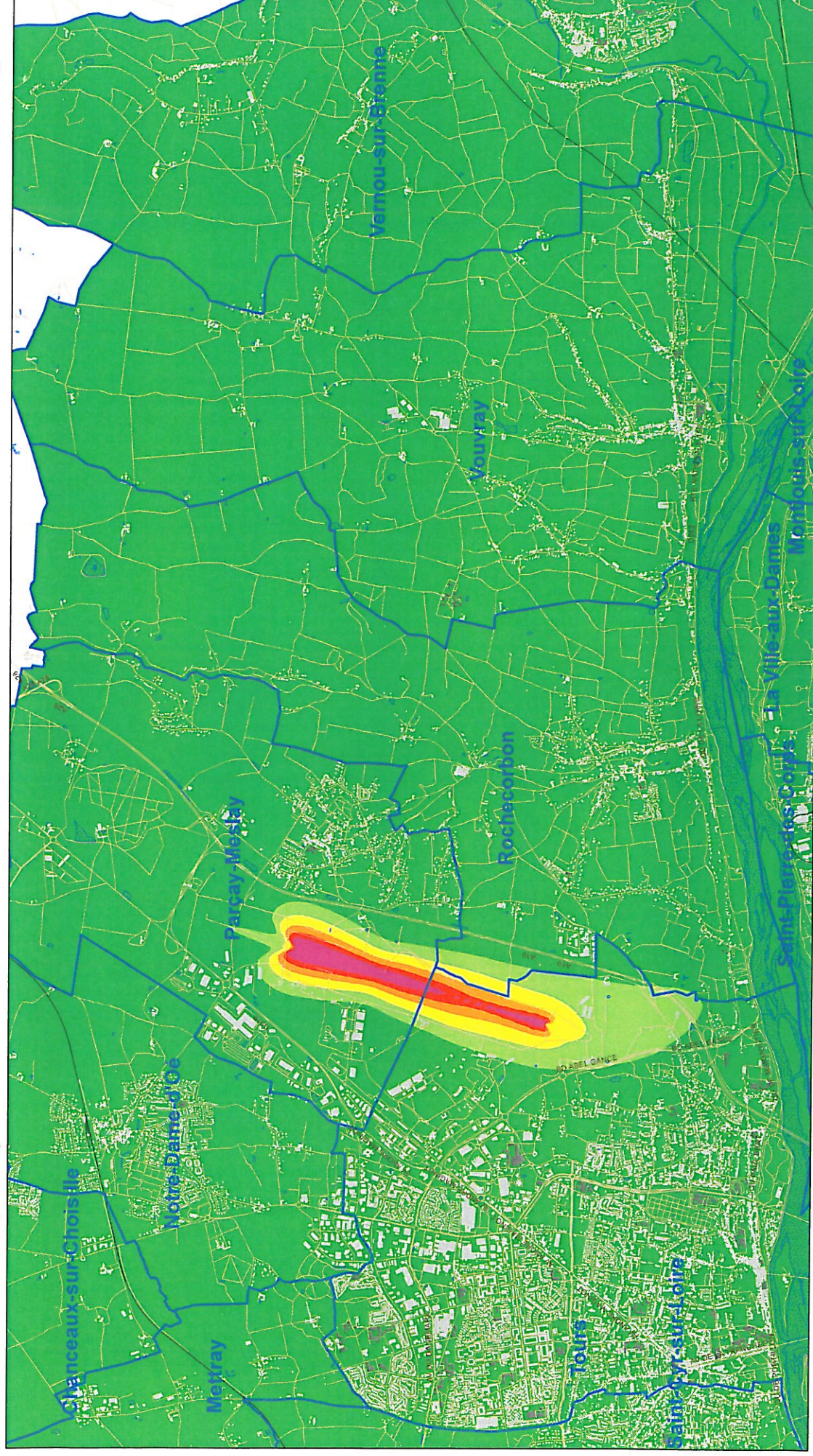
Sol Data
Acoustic

COMMANAUTE FACILITATEUR
Tour(s)Plus

Cartographie stratégique du bruit aérien : issue de l'avant-projet de Plan d'Exposition au Bruit en décembre 2010 - Activité militaire

Agglomération tourangelles
Rochechouart

Indicateur nocturne : Ln (22h-6h)



Cartographie : SolData Acoustic - Décembre 2010
Sources : Tour(s)Plus et communes - BDTopo@IGN -
DDT37 - CG37 - COFIROUTE - RFF - DRREAL - BA705 -
DGAC - SMADAT - Préfecture 37 - ATU - SITCAT
Format d'impression : A3 / Echelle 1:35 000

Document d'information non opposable - Ne peut être
dissocié des éléments d'interprétation. Carte établie
dans le cadre de la Directive Européenne 2002/49/CE

Communauté d'Agglomération
Tour(s)Plus

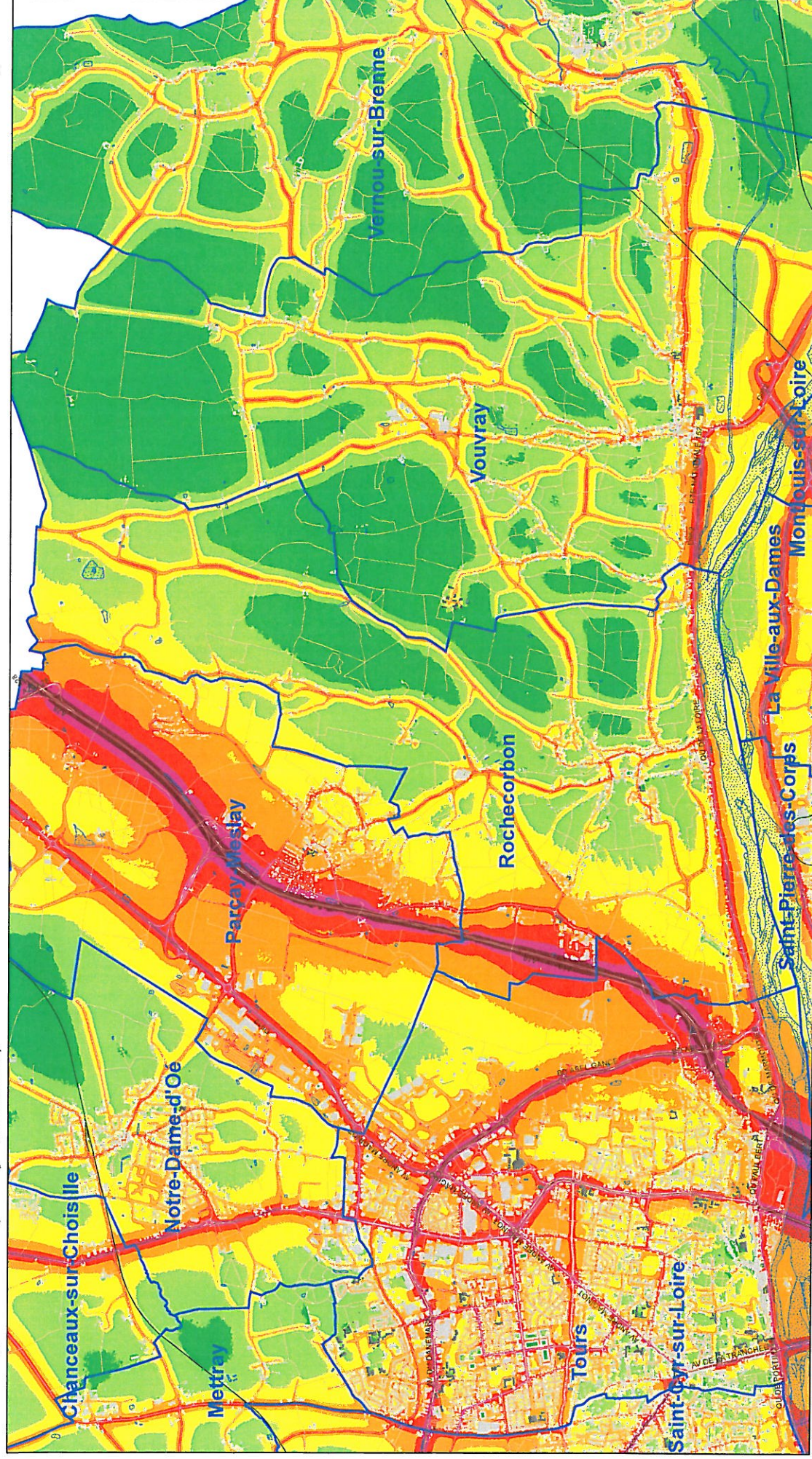
Sol Data
Acoustic

Cartographie stratégique du bruit routier : Situation 2007-2009

Agglomération tourangelle

Rochechouart

Indicateur global : Lden (24h : jour/soir/nuite)



Cartographie : SolData Acoustic - Décembre 2010
 Sources : Tour(s)Plus et communes - BDTopo@IGN -
 DD137 - CG37 - COFIROUTE - RFF - DREAL - BA705 -
 DGAC - SMADAT - Préfecture 37 - ATU - SITCAT
 Format d'impression : A3 / Echelle 1:35 000
 Document d'information non opposable - Ne peut être
 dissocié des éléments d'interprétation Carte établie
 dans le cadre de la Directive Européenne 2002/49/CE

Niveaux sonores :

- De 50 dB(A) à 55 dB(A)
- De 55 dB(A) à 60 dB(A)
- De 60 dB(A) à 65 dB(A)
- De 65 dB(A) à 70 dB(A)
- De 70 dB(A) à 75 dB(A)
- Supérieur à 75 dB(A)

Topographie :

- Limite de commune
- Route
- Voie ferrée
- Réseau hydrographique
- Bâtiment
- Bâtiment sensible (Enseignement et Santé)

N

0 500 1 000 Mètres

Sol Data
 Acoustic

Communauté d'Agglomération
 Tour(s)Plus